

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un plan pour une forêt wallonne résistante

Malade, la forêt wallonne attendait un plan. La ministre Tellier en propose un pour la rendre plus diversifiée et résistante au changement climatique.

• Alain WOLWERTZ

Donner aux propriétaires et exploitants une perspective d'avenir. En septembre, le syndicat des propriétaires forestiers, Nature, Terres et Forêts (NTF), appelle le gouvernement wallon à se pencher d'urgence sur un plan pour sauver la forêt wallonne. Depuis des années, celle-ci souffre durement du changement climatique (sécheresse...) et de ses conséquences sanitaires (maladies et invasions de ravageurs comme les scolytes).

Les ravages des scolytes qui ne cessent plus depuis trois ans et la crise Covid-19 qui s'y est ajoutée ont un impact économique important sur les 8 000 entreprises liées à la production de bois en Wallonie (18 000 emplois directs), sait la ministre wallonne de la Forêt, Céline Tellier (Écolo).

C'est dans ce contexte qu'elle vient d'obtenir du gouvernement de Wallonie un soutien régional de 3 millions d'euros pour les propriétaires forestiers privés et publics (voir ci-dessous pour le détail).

Plus qu'une aide d'urgence, il s'agit plutôt d'un incitant pour un plan à long terme. Ces 3 millions doivent en effet permettre aux propriétaires forestiers de diversifier leurs plantations afin que la forêt de demain soit mieux adaptée au changement climatique et plus apte à résister aux ravageurs qui peuvent l'accompagner.

« On va demander aux propriétaires privés de nous renvoyer un projet de régénération qui doit s'inscrire sur 10 ans », détaille la ministre. En retour, un soutien financier à l'hectare pourra être octroyé.

« Aujourd'hui, seulement 5 %



La monoculture n'est plus l'avenir de la forêt wallonne. Il faut diversifier les essences.

Une forêt aux essences plus mélangées et favorisant la biodiversité.

de la forêt wallonne répond aux critères d'une forêt résiliente au changement climatique. L'objectif est d'arriver à 25 %, dit la ministre. Il s'agit donc d'orienter les plantations et la régénération naturelle vers un mélange d'espèces adaptées au changement climatique (résineux, feuillus indigènes) et intégrant davantage la biodiversité.»

Les peuplements forestiers composés d'une seule espèce

sont en effet beaucoup plus sensibles aux ravageurs. La crise du scolyte le démontre : l'insecte se délecte des épicéas qu'il a déjà ravagés sur des milliers d'hectares. Or, cette essence couvre près de 80 % de l'ensemble des résineux de Wallonie, les résineux représentant eux-mêmes près de la moitié de la forêt wallonne.

« Favoriser des forêts plus mélangées est donc une stratégie pour limiter la prolifération des scolytes et adapter la forêt aux changements climatiques, notamment les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents », développe la ministre de la Forêt.

Pour les propriétaires forestiers privés, le soutien d'un million et demi d'euros pren-

dra la forme d'un appel à projets qui sera lancé prochainement et dont la gestion administrative sera confiée à l'Office économique wallon du bois (OEWB).

« Il s'agit d'un projet pilote, donc cette aide pourrait être renouvelée et amplifiée à l'avenir », note Céline Tellier.

Pour le choix des essences à replanter et sur les modalités techniques, les propriétaires forestiers seront accompagnés par un « comité technique » qui sera prochainement mis en place. Il sera constitué d'universités, de l'administration (DNF notamment), la Fédération des experts forestiers et l'Office économique wallon du bois. ■

« Un très beau signal »

« Depuis le début de la crise des scolytes, nous demandions qu'un plan soit mis en place, j'applaudis donc des deux mains cette initiative qui va dans le sens de ce qu'on demandait », indique Frédéric Petit. Le président de NTF (Nature, Terres et Forêts), qui représente les propriétaires forestiers privés, estime aussi que la forêt wallonne doit évoluer vers plus de diversité d'essences. Ce plan est donc « un très beau signal », estime NTF. Reste la question des exigences qui seront demandées pour concrétiser cela. « Car le mélange d'essences, cela commence seulement à se faire. Et le plus souvent avec deux essences d'arbres. Trois essences ou plus, c'est rare et cela pose des questions sur la gestion. Il faudra donc avoir une réflexion à ce sujet »

Cette réflexion devrait justement avoir lieu au sein du comité technique que compte mettre en place la ministre Tellier dans les prochaines semaines et auquel sera associé le secteur du bois.

A.W.

Des aides à l'hectare reboisé, mais sous conditions

Cette aide sera constituée de trois tranches :

- un montant de base de 2000 €/hectare pour une régénération constituée d'au moins 3 espèces adaptées au changement climatique.

- un montant complémentaire de 500 €/hectare est possible quand la régénération est constituée d'au moins 50 % d'espèces à haut potentiel biologique (comme le chêne indigène, le saule, le bouleau, abris précieux pour les insectes ou les oiseaux).

- un montant supplémentaire de 500 €/hectare également pourra en-

core venir s'ajouter moyennant la mise en œuvre de mesures encore plus spécifiques destinées à renforcer la biodiversité et la préservation des ressources en eau. On parle ici par exemple de l'aménagement de mares ou de la plantation ou semis d'essences « compagnes », qui permettent de développer la biodiversité.

Pour les forêts appartenant au secteur public, un budget d'un million et demi d'euros est aussi prévu sous forme d'un droit de tirage. Comme ce sera le cas pour les aides aux privés, le montant des aides a été calculé

en croisant la superficie forestière de la propriété et le volume d'épicéas scolytés (calculé d'avril 2018 à septembre 2020). À titre d'exemple, selon les calculs de l'administration, la Commune de Fosses-la-Ville pourrait prétendre à 2 000 € d'aide et celle de Bouillon à 51 500 €. Le montant de la subvention sera versé au pouvoir public concerné. On sait que de nombreuses Communes propriétaires de bois ont été impactées. Le Département de la Nature et des Forêts proposera des projets de régénération sur base des mêmes critères que pour le secteur privé. ■